

FORUM NATIONAL DES
**X ASSOCIATIONS
& FONDATIONS**

20 2022
OCT. 2

PALAIS DES CONGRÈS PARIS

#ForumAsso

Les contributions volontaires en nature (bénévolat, mises à disposition, dons en nature...)



- **Catherine GRIMA**

Catherine GRIMA, Expert-comptable, Présidente du Comité secteur public, non-marchand, ESS du CNOEC



- **Françoise BOISVERT**

Expert-comptable, membre du Groupe de travail Associations, Fondations et ESS du Comité secteur public, non-marchand, ESS du CNOEC



- **Sébastien CRUEGE**

Expert-comptable, membre du Groupe de travail Associations, Fondations et ESS du Comité secteur public, non-marchand, ESS du CNOEC



- **Rudy JARDOT**

Rudy JARDOT, Expert-comptable, Pilote du Groupe de travail Associations, Fondations et ESS du Comité secteur public, non-marchand, ESS du CNOEC

Sommaire

1. Introduction
2. Qu'est-ce qu'un bénévole ?
3. Les forces du bénévolat
4. Le bénévolat au cœur de la stratégie de l'association
5. Les risques sociaux et fiscaux
6. Le bénévolat en comptabilité
7. Valoriser les CVN
8. Analyse des moyens de l'association
9. Bonnes pratiques et outils
10. Les écueils à éviter
11. Conclusion

Introduction

Quelques constats...

- Une raréfaction des ressources publiques
- La nécessité de nouvelles ressources
- Le besoin de faire évoluer les modèles économiques
- La recherche de compétences
- Le recours aux contributions en nature
 - Quelques difficultés à recruter des bénévoles

Bref, une question...

Que deviendrait votre association si elle devait financer ce qui, aujourd'hui, lui est donné gratuitement ?

L'engagement bénévole des Français en 2022

Source : baromètre France Bénévolat – IFOP janvier 2022



Un engagement qui se tasse, notamment dans les associations œuvrant dans les secteurs des loisirs et de la culture. Le nombre estimé de bénévoles est passé de 13 à 11 millions entre 2019 et 2022. En revanche, le bénévolat « direct » progresse. Le secteur du « social-caritatif » reste le plus présent chez les bénévoles associatifs, avec une baisse du bénévolat très limitée.



Cette diminution du taux d'engagement associatif concerne, en 2022, toutes les générations, alors que jusqu'ici elle ne concernait que les plus âgés. Pour les moins de 50 ans, il s'agit d'un transfert vers le bénévolat direct, sans baisse globale de leur engagement. Tandis que pour les 50 ans et plus, il s'agit bien d'un arrêt du bénévolat depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020.



Le taux d'engagement des plus de 50 ans est passé de 51% en 2019 à 44% en 2022. Celui des plus jeunes (15 à 34 ans) accuse un repli de 3 points, passant de 22% en 2019 à 19% en 2022.

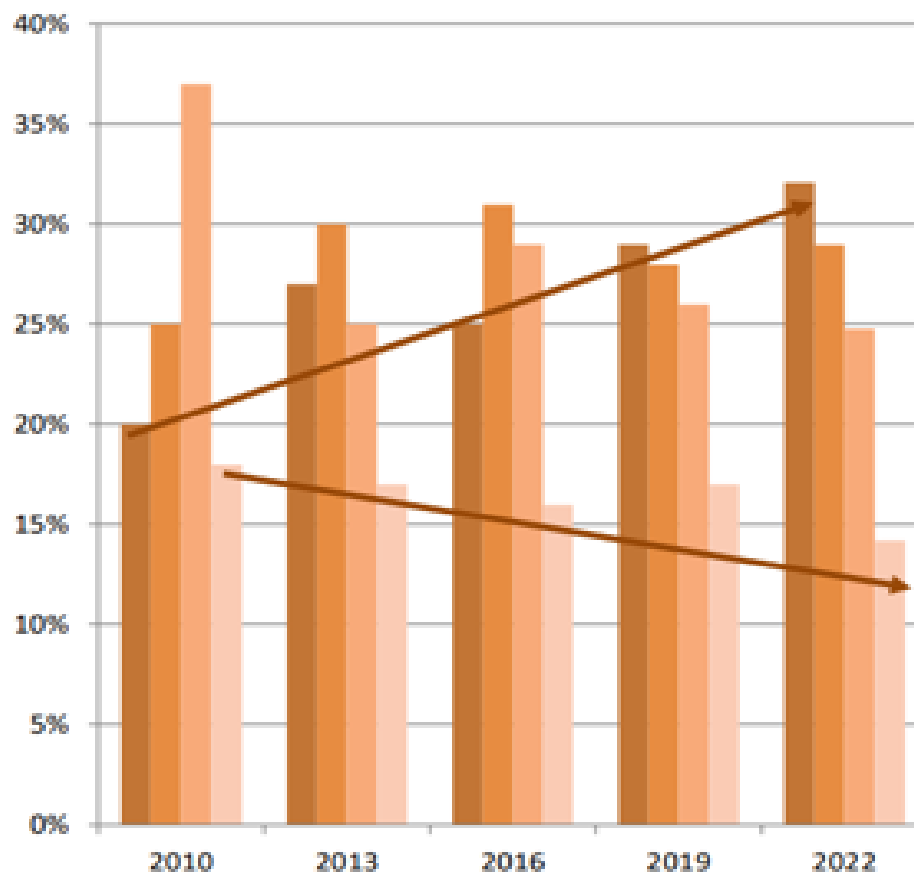


Globalement, la diminution la plus sensible concerne les femmes, le taux d'engagement de ces dernières s'étant contracté de 6 points entre 2019 et 2022 (de 24% à 18%), tandis que celui des hommes a reculé de 2 points au cours de la même période (de 24% à 22%).

L'engagement bénévole des Français en 2022

Source : baromètre France Bénévolat – IFOP janvier 2022

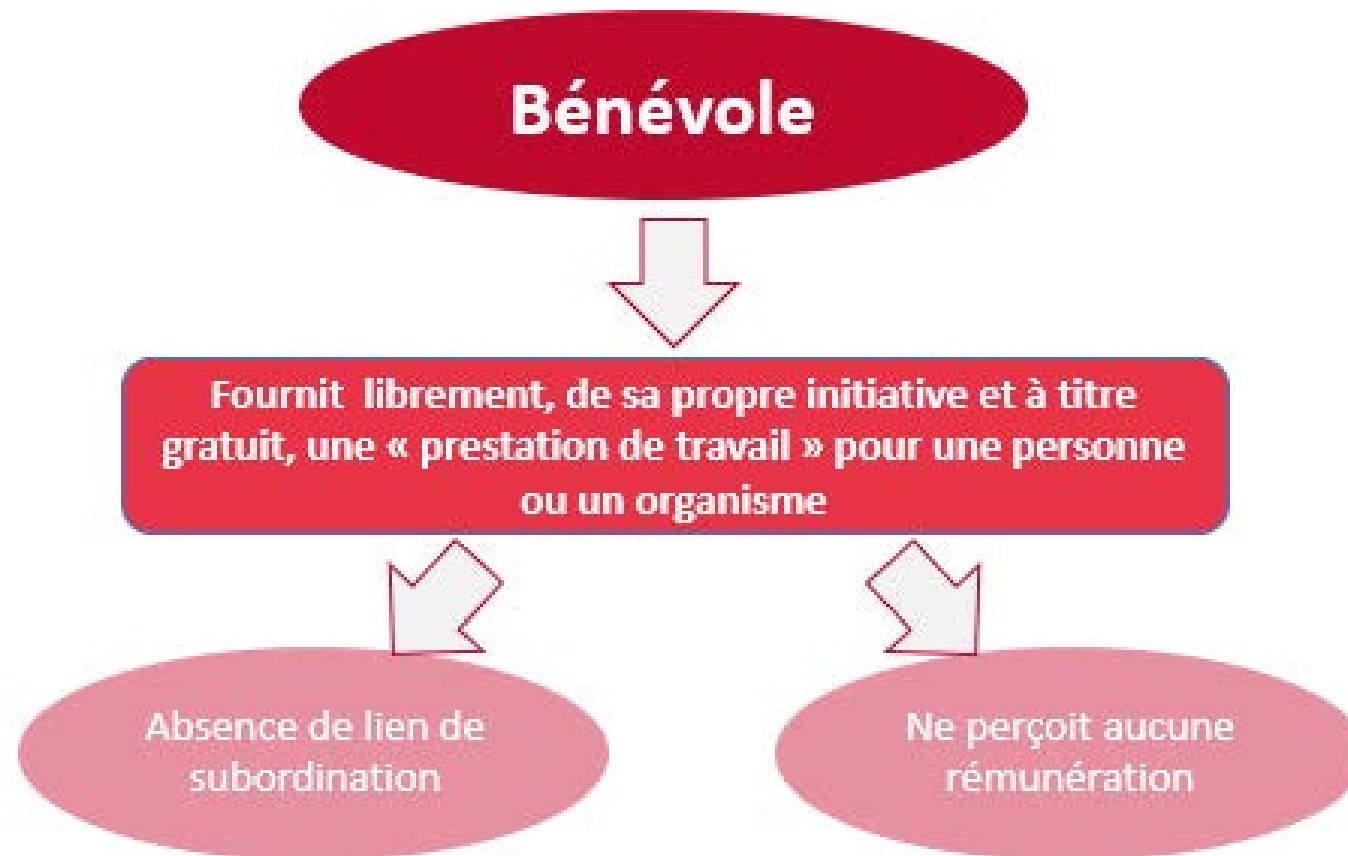
Le bénévolat ponctuel continue à progresser, jusqu'à près de 1/3 du bénévolat en 2022, tandis que le bénévolat le plus dense, d'un jour ou plus par semaine, diminue nettement notamment du fait que la majorité de ces bénévoles a 65 ans et plus, tranche d'âge qui a connu la plus importante diminution avec la pandémie.



- A une période précise de l'année ou à l'occasion d'un évènement, quelques heures ou quelques jours par an, et pas tout au long de l'année
- Quelques heures chaque mois, tout au long de l'année, en fonction de l'activité de l'association
- Quelques heures chaque semaine tout au long de l'année, en fonction de l'activité de l'association
- Un jour ou plus par semaine tout au long de l'année, en fonction de l'activité de l'association

Qu'est-ce qu'un bénévole ?

Qu'est-ce qu'un bénévole ?



Qu'est-ce qu'un bénévole ?

- Le bénévole peut faire prendre en charge l'ensemble des frais inhérents à la mission qu'il accomplit (frais de déplacement, hébergement, achat de matériel par exemple), sous certaines conditions.
- Il demeure libre de mettre un terme à sa participation, sans procédure ni dédommagement.

Qu'est-ce qu'un bénévole ?

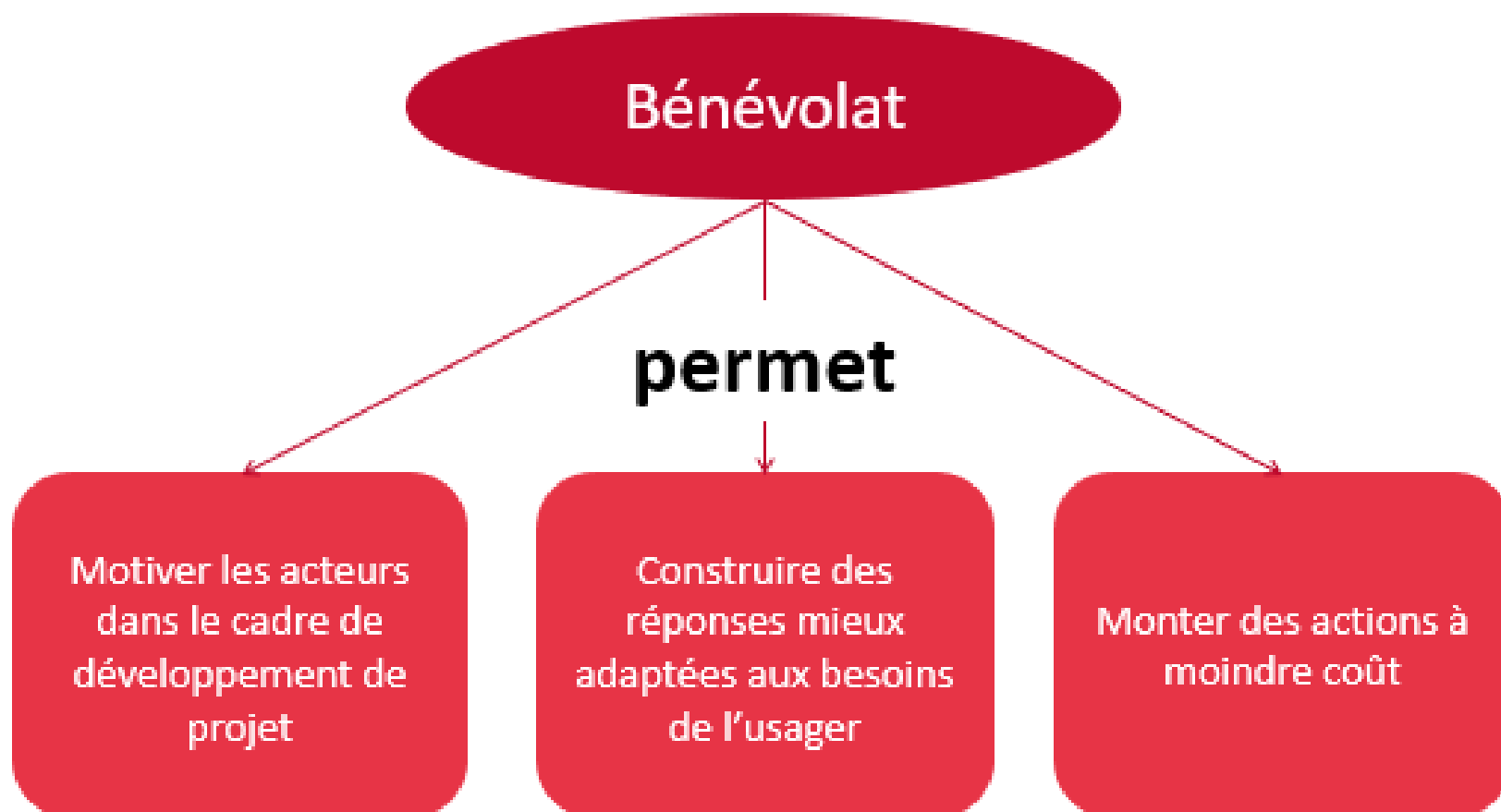
L'ensemble des activités réalisées doit être conforme :

- Aux finalités et buts de l'association,
- À ses statuts et règlement intérieur,
- Et être prévu dans le cadre du projet associatif.

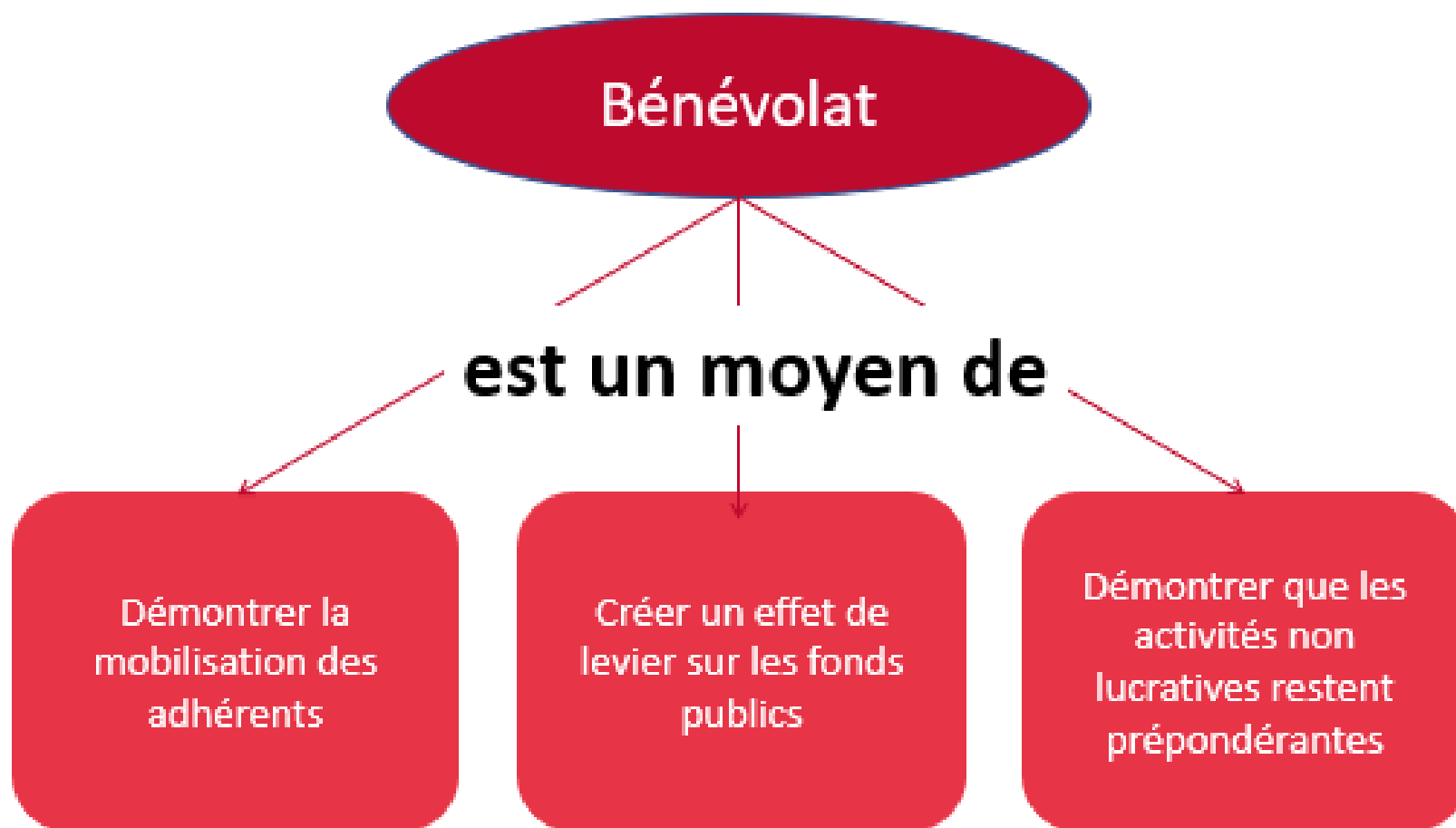


Les forces du bénévolat

Les forces du bénévolat



Les forces du bénévolat



Le bénévolat au cœur de la stratégie de l'association

Le bénévolat au cœur de la stratégie de l'association

Pourquoi le bénévolat est-il souvent vu à court terme ?

- La liberté du bénévole est souvent associée à une certaine «indiscipline» difficile à organiser, à planifier, à anticiper... mais c'est une véritable liberté créatrice de valeurs ;
- On anticipe difficilement ce qu'on connaît mal ou insuffisamment tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif... mais c'est une richesse significative... ;
- Le bénévolat est souvent appréhendé tant de l'intérieur que de l'extérieur comme «une roue de secours», uniquement un complément... mais c'est également une source de permanence, de continuité du service rendu.

Le bénévolat au cœur de la stratégie de l'association

L'association a tout intérêt à passer :

- D'une stratégie basée exclusivement sur une économie financière avec la logique de l'échange mesurable et quantifiable...
- À une stratégie intégrant simultanément :
 - L'économie financière nécessaire pour agir ;
 - Une économie du don, de la gratuité... rejoignant le but « non lucratif » de l'association

Le bénévolat au cœur de la stratégie de l'association

Que faire pour permettre la rencontre entre l'offre et la demande de bénévolat dans une perspective à moyen et long terme ?

Quelques pistes (1/2)

- Effectuer un diagnostic de son bénévolat (sociologique, démographique, professionnel...);
- Organiser une démarche co-constructive du projet associatif;
- Rechercher, construire des indicateurs spécifiques de reconnaissance de la valeur ajoutée par le bénévolat;
- Approfondir les synergies entre les compétences des salariés et des bénévoles et les actualiser;
- Identifier le bénévolat dans le territoire d'intervention.

Le bénévolat au cœur de la stratégie de l'association

Que faire pour permettre la rencontre entre l'offre et la demande de bénévolat dans une perspective à moyen et long terme ?

Quelques pistes (2/2)

- Prévoir les moyens du bénévolat et lui donner sa place (formation, moyens techniques...) en sachant qu'il n'est ni salarié, ni fournisseur ou sous-traitant ;
- Donner certaines responsabilités aux bénévoles en cohérence avec les statuts et le règlement intérieur :
 - Au niveau du management;
 - Au niveau opérationnel.

Les risques sociaux et fiscaux

Les risques sociaux

- Requalification d'un contrat de bénévolat en contrat de travail
- Le bénévole participe au fonctionnement de l'association sans obtenir, en contrepartie, **une rémunération de quelque nature que ce soit.**
- Un « contrat de bénévolat », conclu avec une personne non membre de l'association, peut être requalifié en contrat de travail, si les conditions suivantes sont réunies :
 - Exercice d'une activité sous l'autorité de l'association,
 - Et perception d'une somme forfaitaire dépassant le montant des frais réellement exposés.
- La jurisprudence est moins sévère vis-à-vis des membres et surtout des dirigeants d'association que vis-à-vis des bénévoles non membres.
- A noter une certaine tendance des inspections du travail et des URSSAF à considérer que des bénévoles très impliqués devraient être assimilés à des salariés (application de l'article L8221-4 du Code du travail : les activités sont présumées, sauf preuve contraire, accomplies à titre lucratif lorsque leur fréquence ou leur importance est établie).

Les risques sociaux

➤ Les conséquences d'une requalification :

- Assujettissement au régime général de sécurité sociale et paiement des cotisations sociales même si la rémunération est uniquement composée d'avantages en nature ;
- Application de la législation sur les accidents du travail ;
- Application du droit social : salaire minimum ;
- Risque de qualification : travail dissimulé et sanctions pénales.

Les risques sociaux

➤ Conseil pratique :

- Dès lors qu'il y a lien de subordination, il est recommandé de ne verser au bénévole aucune autre somme que celle correspondant au remboursement des frais qu'il expose

Les risques sociaux

➤ Quid du cumul d'activités au sein de la même association ?

- Une personne peut cumuler une activité salariée et une activité bénévole au sein de la même association.
- Situation admise par la jurisprudence sous réserve de l'existence d'une convention ventilant le temps que cette personne consacrerà à l'association en un temps de bénévolat et en un temps rémunéré, sous réserve que cette répartition soit clairement définie de manière contractuelle (CA Versailles 13-2-1987 n° 86-726).
- Conseil : afin de bien délimiter la frontière entre les deux activités, outre la convention de répartition visée ci-dessus, prendre soin de préciser dans le contrat de travail la nature des tâches et le nombre d'heures affectées à l'activité salariée et rémunérées comme telles.

Les risques sociaux

➤ Bénévolat et arrêt maladie

- Conformément au droit de la Sécurité sociale, l'exercice pendant un arrêt de travail d'une activité, rémunérée ou non, est par principe prohibé, sauf autorisation du médecin traitant.

➤ Bénévolat et chômage

- Selon le Code du travail, « tout demandeur d'emploi peut exercer une activité bénévole. Cette activité ne peut s'accomplir chez un précédent employeur, ni se substituer à un emploi salarié, et doit rester compatible avec l'obligation de recherche d'emploi ».

➤ Bénévolat et retraite

- L'attribution d'une pension de retraite suppose la cessation de l'activité exercée antérieurement. Parfois, il est possible, après la liquidation de la retraite, de reprendre une activité professionnelle, y compris chez le dernier employeur. Les activités bénévoles n'entrent pas dans le champ d'application de la réglementation relative au cumul emploi-retraite.

Les risques fiscaux

- L'exigence d'une gestion strictement bénévole et désintéressée.
- Une association ne peut prétendre à une exonération des impôts commerciaux que si sa gestion est strictement bénévole et désintéressée (article 261-7-1°- d du CGI) :
 - L'organisme est géré et administré à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes, ou par personnes interposées, aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation ;
 - Les membres de l'organisme et leurs ayants droit ne doivent pas être déclarés attributaires d'une part quelconque de l'actif, sous réserve du droit de reprise des apports ;
 - L'organisme ne procède à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfices, sous quelque forme que ce soit.

Les risques fiscaux

- Une rémunération remet-elle en cause la gestion désintéressée ?
 - Rémunérations possibles pour certaines associations de taille significative et sous certaines conditions ;
 - Une tolérance de rémunération dans la limite des $\frac{3}{4}$ du SMIC ;
 - Le seuil est apprécié par personne ;
 - Il inclut les rémunérations brutes et les avantages de toute nature susceptibles d'être perçus par un dirigeant, à l'exclusion des remboursements de frais, engagés dans l'intérêt de l'association et sur justificatifs ;
 - Attention à l'évaluation de tous les avantages pour apprécier cette limite des $\frac{3}{4}$ du SMIC.
- Le régime fiscal de l'association est préservé, mais le bénévole n'en est plus un !
- Les sommes perçues sont imposables.

Les risques fiscaux

- Privilégier les remboursements de frais sur justificatifs :
 - aux indemnités forfaitaires ;
 - aux mises à disposition gratuites de logement de fonction, véhicule, etc.
- Les frais doivent être engagés dans l'intérêt de l'association.
- Le barème fiscal de remboursement des frais kilométriques est plus faible pour les bénévoles que pour les salariés.
- Les frais engagés par les bénévoles ne sont pas déductibles de leurs revenus.
- Dans certains cas, déductibilité au titre du mécénat si abandon de remboursement.

Le bénévolat en comptabilité

Le bénévolat en comptabilité

La contribution en nature...

➤ Règlement CRC n° 1999-01 (abrogé)

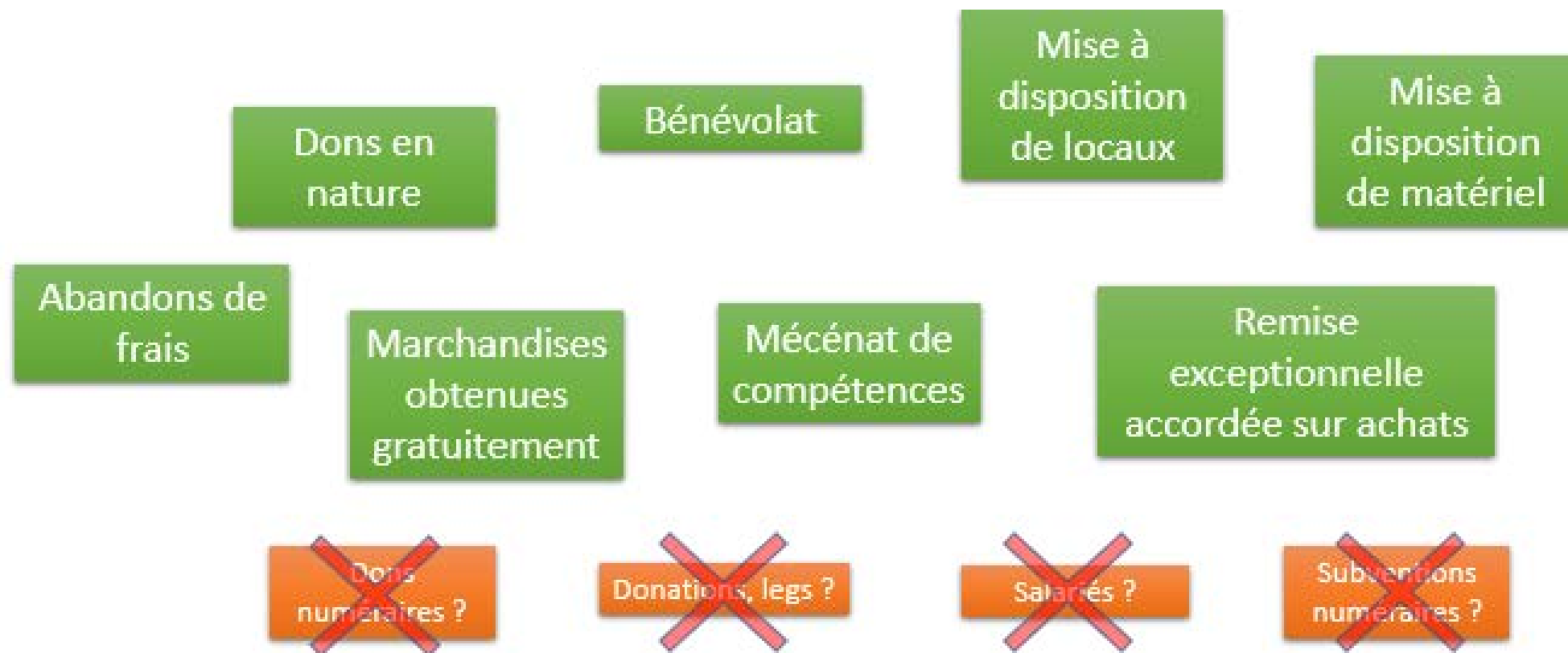
- ... « correspond(ent) au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles »

➤ Les frais doivent être engagés dans l'intérêt de l'association.

- ... « est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :
 - des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes
 - des contributions en biens : dons en nature redistribués ou utilisés en l'état
 - des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services. »

Le bénévolat en comptabilité

➤ En pratique, les contributions en nature correspondent aux ...



Dans les comptes annuels

CRC 1999-01 (abrogé)



La comptabilisation était une option

ANC 2018-06



La comptabilisation est une obligation...

...et la non-comptabilisation l'exception

Dans le compte de résultat

Valorisées et comptabilisées si 2 conditions remplies cumulativement

- La nature et l'importance des CVN sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les CVN

Enregistrement avec des comptes de classe 8

- Au débit (86), emploi des CVN selon leur nature
 - 860 - Secours en nature
 - 861 - Mises à disposition gratuite de biens
 - 862 - Prestations
 - 864 - Personnel bénévole
- Au crédit (87), CVN par catégorie
 - 870 - Dons en nature
 - 871 - Prestations en nature
 - 875 – Bénévolat

Dans le compte de résultat

Au pied du compte de résultat en 2 colonnes de totaux égaux

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
TOTAL		

Dans l'annexe

Informations sur les CVN dont l'association a bénéficié

- Si elles ne sont pas comptabilisées : il faut indiquer les motifs de cette décision et donner une information sur leur nature et leur importance
- Si elles le sont : les informations portent sur les modalités de leur recensement, de leur quantification et de leur valorisation
- **NB** : si l'entité estime que la présentation des contributions volontaires en nature n'est pas compatible avec son objet ou ses principes de fonctionnement, cette position doit être motivée et une information doit figurer dans l'annexe sur la nature et l'importance de ces contributions

Valoriser les CVN

Valoriser les CVN : pourquoi ?

- Vision économique globale de l'activité, des actions et projets
 - Traduction du volume réel d'activité
 - Et pas seulement une vision financière, en flux de trésorerie
- Mieux appréhender les ressources et les coûts réels d'un projet associatif
- Mesurer le poids et l'étendue du champ d'intervention de l'association
- Relativiser les frais de fonctionnement, de gestion administrative ou de collecte de fonds au regard du nombre réel d'intervenants dans l'action et la structure
- Remercier, valoriser et fidéliser les bénévoles
- Enjeu de communication essentiel
 - But « non lucratif » accentué

Valoriser les CVN : pour qui ?

Au sein de l'association

➤ Pour les contributeurs

- Marque de reconnaissance
- Remerciement indirect lorsque cette information est communiquée lors de l'AG

➤ Enjeu de communication essentiel

- Argument de mobilisation et de recrutement
- Mesure de l'utilité sociale du bénévolat
- Remerciement indirect lorsque cette information est communiquée lors de l'AG

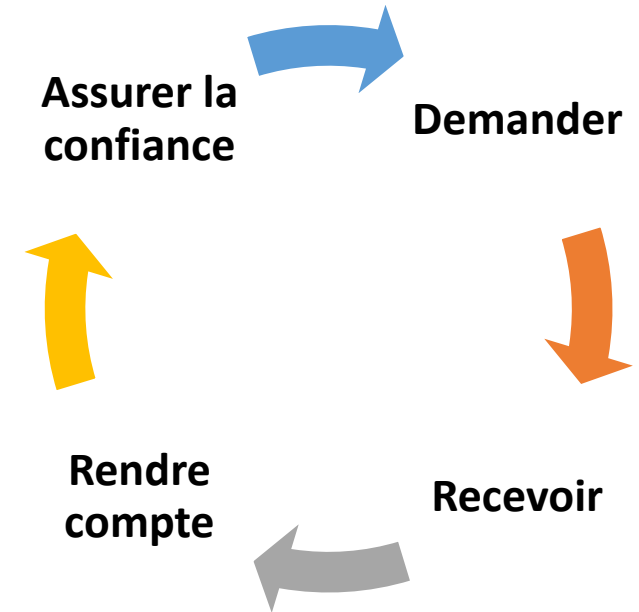
Valoriser les CVN : pour qui ?

Vis-à-vis des tiers

- Pour les financeurs (donateurs, etc.)
 - Image fidèle des comptes annuels
 - Transparence
 - Sincérité
 - Confiance

Effet de levier pour les financements publics

- Permet d'indiquer qu'il existe des apports privés qui viennent en complément des financements publics
 - Souvent, les financeurs publics estiment l'apport privé insuffisant par rapport à leur financement et demandent un autofinancement minimum



Valoriser les CVN : pour qui ?

...et aussi un enjeu fiscal !

➤ Impact sur le caractère prépondérant des activités non lucratives

- Appréciation générale de la prépondérance
- Appréciation expressément prévue pour les SIAE et l'activité économique des chantiers d'insertion : intégration de la valorisation du bénévolat dans le calcul pour les 30% des recettes commerciales

➤ Impact sur le caractère désintéressé de la gestion

➤ Régime du mécénat et réductions d'impôts

- Pour les entreprises
 - Mécénat de compétences
 - Dons en nature
- Pour les bénévoles
 - Indemnités kilométriques
 - Abandon de frais
 - Dispositif, assez peu connu, permettant sans décaissement pour l'association de dédommager les bénévoles

Analyse des moyens de l'association

Analyse des moyens de l'association

« Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce qui peut être compté ne compte pas forcément. »

Albert Einstein

- En l'espèce, il faut quand même compter et ça compte...!

- Métaphore de l'iceberg...



Analyse des moyens de l'association

Inventaire des (principaux) moyens utilisés par l'association dans le cadre de son activité, de ses projets, etc.

- Moyens immatériels et matériels
 - Locaux, informatiques, matériels techniques, etc.
- Moyens logistiques
- Moyens humains
 - Gouvernance, terrains, siège, etc.
- Moyens financiers
 - Dons, cotisations, trésorerie, fonds de roulement

Mises en exergue des CVN

Répartition des (principaux) moyens recensés entre :

➤ Ce qui est payant, payé, en numéraire

- Prestataires extérieurs
- Salariés
- Investissements réalisés en propre
- Cotisations
- Etc.

➤ Ce qui est gratuit, reçu en nature

- Bénévoles
- Dons en nature
- Mises à disposition de locaux
- Etc.

Bonnes pratiques et outils

Bonnes pratiques et outils

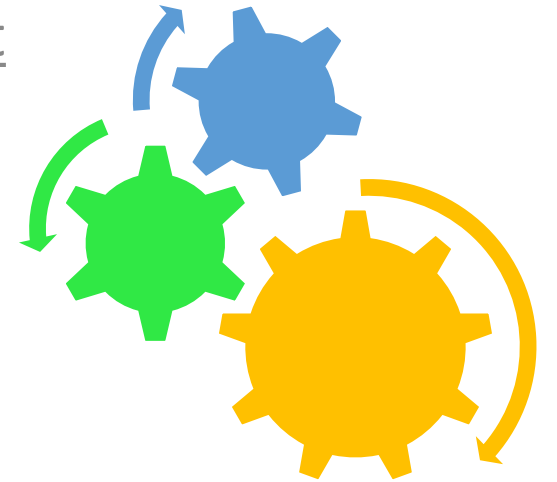
Objectif = Information fiable et la plus exhaustive possible

- Dispositif fiable de recensement des informations
- Unités de mesures pertinentes
- Dispositifs de contrôle
 - Cohérence, fiabilité



Bonnes pratiques et outils

- Mettre en place un processus d'identification, de recensement des informations
- Procédures écrites
 - Objectifs, organisation, principes de valorisation
 - Vote par le Conseil d'administration
 - Former et informer les bénévoles
 - Désigner un ou des « référents »
 - « Référent bénévolat » par exemple pour piloter l'identification, suivre, animer, etc.
- Outils de recensement
 - Logiciels, site internet, etc.
 - Rubriques à renseigner
 - Unités de mesure quantitative
 - Documentation à joindre : pièces, etc.



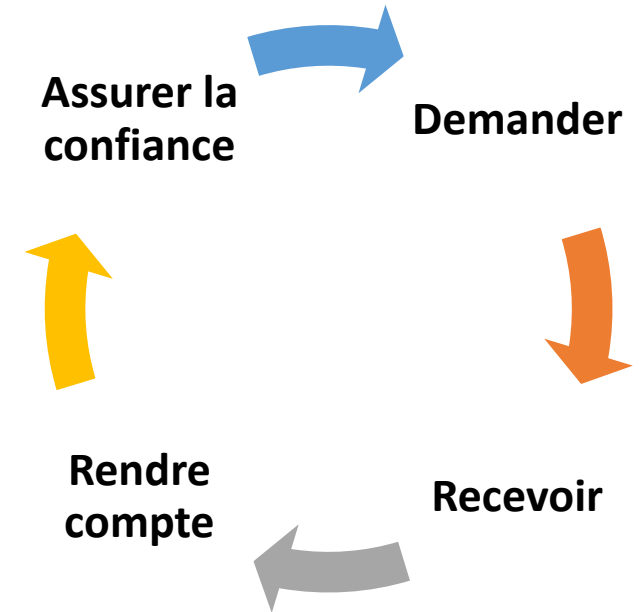
Valoriser les CVN : pour qui ?

Vis-à-vis des tiers

- Pour les financeurs (donateurs, etc.)
 - Image fidèle des comptes annuels
 - Transparence
 - Sincérité
 - Confiance

Effet de levier pour les financements publics

- Permet d'indiquer qu'il existe des apports privés qui viennent en complément des financements publics
 - Souvent, les financeurs publics estiment l'apport privé insuffisant par rapport à leur financement et demandent un autofinancement minimum



Bonnes pratiques et outils

Bénévolat

➤ Fiches de suivi de temps par personnel bénévole

- Au réel
- Forfaitaire par type de tâche

➤ « Monétisation »

- Estimer un taux horaire, charges sociales et fiscales incluses, correspondant à la rémunération prévue pour la qualification de la personne concernée selon la convention collective ou la grille des salaires la plus proche de l'emploi exercé (selon le montant qu'aurait coûté une personne normalement rémunérée en fonction de sa compétence et du poste tenu),
- Ou au taux horaire du Smic (+ charges sociales et fiscales) s'il n'est pas possible d'estimer un autre taux horaire

Bonnes pratiques et outils

Dons en nature, mise à disposition de locaux, de matériels

- Tenir des fiches précisant les caractéristiques du ou des biens reçus
- Demander au donateur une facture pro forma
 - Ou tout autre document permettant de déterminer la valeur du bien à la date de sa remise
 - Pour les dons de denrées périssables des grandes surfaces, se référer aux bons de livraison qui sont automatiquement délivrés (et signés, en deux ex, par les associations bénéficiaires) et qui leur servent pour la valorisation permettant la déduction fiscale (pour les grandes surfaces)
- Retenir la valeur locative au m² d'un local équivalent dans le cadre de mises à disposition de locaux
- Dans tous les cas, retenir le coût minima afin d'éviter de présenter des charges mal évaluées

Bonnes pratiques et outils

Mécénat de compétences

- Identifier la prestation de service rendue et la comparer au prix du marché
- Demander au donateur une facture pro forma
 - Et non au prix de vente
 - Attention au plafond à appliquer

Mécénat de compétences

- Valorisé (normalement...) dans la convention
 - Obligation de la loi « ESS » de juillet 2014

Bonnes pratiques et outils

Pour une application pragmatique

- Sur le principe : ça dépend des modalités mises en place dans chaque association
- Si les démarches de recensement et de valorisation existent : il faut s'assurer de leur conformité
- En l'absence de toute procédure existante
 - Préalable : apprécier le caractère essentiel ou non des CVN à la compréhension de l'activité de l'association
 - Si tel est le cas : démarche de collecte fiable des données afférentes et adoption des règles de valorisation appropriées
 - Phase devant être accompagnée d'informations diffusées auprès des salariés-collecteurs, des donateurs, des mécènes et des bénévoles, ainsi que de la mise à disposition d'outils à l'utilisation simple et fluide

Les écueils à éviter

Ecueils à éviter

➤ Trucs et astuces pour ECHOUER à tous les coups...

- Viser l'exhaustivité absolue pour les quantités, les volumes, etc.
- Viser la perfection pour la valorisation
- Mettre en place une ou plusieurs « usines à gaz »
- Multiplier les tableaux, les logiciels, etc.

➤ Facteurs clé de SUCCES :

- Ne pas donner plus de « travail » aux bénévoles !
- Faire simple et pragmatique
- Expliquer de manière pédagogique : pourquoi ?, pour qui ?, comment ?

Conclusion

Conclusion

Peu d'associations viables sans leurs contributions en nature

- Intégration du travail des bénévoles et des autres contributions en nature dans le projet pluriannuel de l'association, dans ses politiques d'investissement, de financement, d'organisation et de contrôle
- Nécessité d'avoir une vision prospective pour assurer la pérennité du projet associatif

« VRAI » poids des activités de l'association et de ses moyens

- Renforcé par l'obligation d'information dans les comptes annuels

Une bonne résolution en partant : ANALYSEZ et VALORISEZ !!

- Les contributions en nature sous toutes leurs formes

FORUM NATIONAL DES
**X ASSOCIATIONS
& FONDATIONS**

20 ²⁰
OCT. ²²

PALAIS DES CONGRÈS PARIS

#ForumAsso